

Le 20 juillet 2017

Communiqué de Presse

Face à la prolifération des prédateurs, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur se mobilisent pour protéger le pastoralisme

Le 17 juillet 2017, **Emilie BONNIVARD**, Vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée à l'agriculture, à la forêt, à la ruralité, à la viticulture et aux produits du terroir et **Eliane BARREILLE**, Vice-présidente de la Région PACA, déléguée à la ruralité et au pastoralisme ont organisé, à Valence, une réunion destinée à proposer au nouveau gouvernement des actions concrètes pour protéger durablement les éleveurs et le pastoralisme face à la prédation.

Dans un contexte de réactualisation du plan national loup et d'incertitude sur la position du gouvernement à l'égard de la protection de l'élevage face à la prédation, les propositions portées collectivement par ce groupe de travail sont les suivantes :

- La reconnaissance du droit permanent des éleveurs à protéger leurs troupeaux :
 - Facilitation des tirs de défense renforcée et de prélèvement en fonction de la réalité des attaques, afin que la pression baisse réellement sur l'élevage (nous sommes passés de 3 000 bêtes tuées en 2004 à 10 000 en 2016)
- La prise en charge du budget de protection des troupeaux face à la prédation et d'indemnisation des bêtes tuées, par le budget de l'Environnement, et non par celui de l'Agriculture (le coût lié à la prédation en France était de 26 millions d'euros en 2016)
- La reconnaissance des conflits d'usage induits par la prédation et de leurs effets négatifs sur l'économie et les emplois touristiques des territoires de montagne (appréhension des randonneurs face aux chiens de protection, parcs clos et chemins fermés, responsabilité des éleveurs et des élus en cas d'incidents entre chiens de protection et randonneurs, etc)
- L'évaluation de l'apport des pratiques pastorales traditionnelles à la vitalité des territoires, à la biodiversité dans les alpages, et les conséquences à moyen et long terme en matière économique et environnementale de leur modification ou disparition en raison de la prédation

- Une plus grande transparence et précision de la part de l'Etat sur le nombre effectif de loups sur le territoire national et plus précisément sur les secteurs les plus soumis à la prédation
- La création d'une brigade d'intervention Alpes du Nord, comme celle qui intervient déjà dans les Alpes du Sud
- La mise en œuvre de prélèvements au sein des Parcs nationaux, réalisés par les services de l'Etat, sous le contrôle de l'Administration des Parcs, afin que les troupeaux ne restent pas sans moyen de défense en cas d'attaque, comme c'est le cas aujourd'hui.

Etaient présents Claude FONT, Secrétaire général adjoint de la Fédération Nationale Ovine (FNO), Alain MATHERON, Secrétaire de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), Denise LEIBOFF, Maire de Lieuche et Présidente de l'Association des Communes Pastorales (ACP) de la Région PACA, Nicole BERTOLOTTI, Maire de Sauze et membre du conseil d'administration de l'ACP PACA, Jean-Claude GHIRAN, Conseiller municipal de Levens, membre du conseil d'administration de l'ACP PACA, Michel THOMAS, sous-directeur de la FNSEA, Marc SAVORNIN, de la FDSEA 04 et Francis SOLDA, de la FRSEA PACA et du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM).